

## **Procès verbal : réunion du conseil municipal du 28 juin 2024 à 19 h**

Présents : M. Daniel CHEVÉE, Mme Chantal BACLE, M Ahmed OUSSIBLA, M. Michel LEMONNIER, M Patrice FABRE, M. Pascal GEORGES, M. Philippe PITEL, Mme Amandine PIERSON, Mme Virginie GUYON DANIEL, Mme Tiffany BIGEAULT, Mme Célia DEUDON, M. Valentin AKRICHE

Absents excusés : Mme Nelly SLATER (pouvoir à Ahmed OUSSIBLA), M. Damien DOS ANJOS (pouvoir à Tiffany BIGEAULT)

Le quorum est atteint

Mme Tiffany BIGEAULT est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2024**

Le compte rendu de la réunion du 24 mai 2024 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est adopté à l'unanimité.

### **Ajout de points à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- repas des anciens, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **- Réhabilitation des réseaux EU, EP et AEP de la Donnette et EU rue Saint Victor de Buthon :**

#### **- résultat de l'appel d'offre D2024.06.28.001**

L'appel d'offre a été lancé pour les travaux de Réhabilitation des réseaux EU, EP et AEP de la Donnette et EU rue Saint Victor de Buthon. Une seule entreprise a répondu pour les travaux et deux pour les contrôles. Il n'y aura pas de financement de l'agence de l'eau pour les travaux d'assainissement. Le Département participerait à hauteur de 20 % sur les travaux d'assainissement et d'eau potable. Monsieur le Maire précise que les travaux sur le réseau d'eau pluviale ne sont pas subventionnés. L'offre de l'entreprise est supérieure à l'estimation. Le conseil municipal décide de déclarer l'appel d'offre infructueux.

Les travaux d'assainissement de la route de Saint Victor sont abandonnés, un nouvel appel d'offre sera lancé pour la réhabilitation des réseaux du lotissement de la Donnette

#### **- demandes de subvention**

Les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental seront déposées ultérieurement.

### **- Travaux de terrassement pour l'aménagement d'un busage chemin d'Arrondeau**

Des devis ont été demandés pour la réalisation de travaux de terrassement pour l'aménagement d'un busage chemin d'Arrondeau. Des précisions sur un des devis doivent être apportées.

### **- Numérotation de la Zone de la Croix des Chênes D2024.06.28.002**

Lors de la numérotation de la zone artisanale de la Croix des Chênes, les bâtiments communaux ont été oubliés. Le conseil municipal décide à l'unanimité de numérotter ainsi cette zone artisanale :

- 1 local du bureau de poste - 5 bis station-service
- 2 garage Labbe - 6 piscine
- 3 logement au dessus - 7 local technique
- 4 Contrôle technique - 8 gymnase
- 5 Station de lavage

**- Régie eau : raccordement des habitations lieu dit La Bouillerie**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. Arrom, propriétaire à Dorceau, La Butte du Noyer, sollicitant le raccordement au réseau d'eau des maisons des lieux-dits la Butte du Noyer—La Bouillerie.

**- Personnel :**

**- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine D2024.06.28.003**

Afin de procéder au recrutement de Valentine OUY BARLES le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 1er août 2024, à temps complet et de supprimer le poste d'assistant de conservation.

**- participation pour protection prévoyance D2024.06.28.004**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

**DECIDE à l'unanimité:**

d'adopter le montant mensuel de la participation et de la fixer à 10 € par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111 Personnel Titulaire, rémunération principale.

**- saison culturelle 2024/2025**

Malou et Erwan se rendent au festival d'Avignon pour découvrir des spectacles potentiellement programmables à Bretoncelles. Il est proposé de renouveler la saison culturelle avec Halem Théâtre : 24 séances de cinéma et 4 spectacles.

**- repas des anciens D2024.06.28.005**

Le repas des anciens sera organisé le dimanche 20 octobre 2024. Des devis ont été demandés pour la préparation du repas à différents traiteurs.

Monsieur le Maire précise que le repas est offert aux personnes de plus de 70 ans et qu'il est nécessaire de fixer le prix des repas pour les conjoints et les invités.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide à l'unanimité:

- de retenir la proposition des Prairies du Perche pour un repas à 20 € par personne.
- de fixer les prix pour les conjoints à 15 € et pour les invités à 27 € (sans changement)